

LE CIRCUIT DU SIGNALEMENT

Le Numéro Vert d'Enfance et Partage permet à toute personne, ayant connaissance d'un fait de maltraitance sur un enfant, de faire un signalement à l'association. La personne qui téléphone peut rester entièrement anonyme et c'est l'association qui fera les démarches pour que des mesures de protection soient prises en faveur de l'enfant en danger.

